La part du manque

Paris, novembre 1322. Procès devant l'Official de l'évêque, à la requête de la Faculté de médecine.

Par les hautes fenêtres à meneaux, la lumière laiteuse de novembre s'étirait sur les stalles de chêne. L'air sentait le suif froid et la pierre humide. Une cheminée monumentale ronflait, mais ne parvenait pas à réchauffer la grande salle du couvent des Mathurins, où l'Université tenait ses assemblées.

Jacoba Felicie de Almania se tenait debout au centre, mains jointes derrière le dos. Trente ans, les cheveux tirés sous un voile de lin, elle portait une robe de laine grise, sans ornement. Rien dans son maintien ne trahissait la peur.

Face à elle, surélevé de trois hautes marches, siégeait l'Official de l'évêque de Paris, juge d'Église, car lui seul pouvait retrancher une âme du corps des fidèles. Sur les stalles, à sa droite, la partie poursuivante : le doyen de la Faculté de médecine et quatre docteurs revêtus de robes sombres bordées de petit-gris. Maître Jean de Padoue, médecin, jadis chirurgien du roi Philippe le Bel, tenait un parchemin scellé : l'acte d'accusation, qu'un huissier porta à l'Official. Dans le fond de la salle, quelques étudiants et des clercs minorés se pressaient sur les bancs réservés au public.

— Jacoba Felicie de Almania, commença l'Official. *Coram hoc tribunali citata es* — vous êtes citée devant ce tribunal, à la requête du doyen et des maîtres de la Faculté de médecine. Vous êtes accusée d'avoir exercé illégitimement l'art de la médecine, usurpant un office que Dieu n'accorde qu'aux hommes dûment formés. Vous avez visité des malades, prescrit des remèdes et reçu de l'argent pour ces actes, enfreignant ainsi les statuts de ladite Faculté et trompant le peuple simple. *Quid respondes ?*

Jacoba leva les yeux. Sa voix était ferme, ni arrogante ni servile.

— *Domine*, j'ai appris l'art de guérir auprès de praticiens florentins. Depuis trois ans, je soulage des malades ici, à Paris. Je n'ai jamais exigé d'argent avant la guérison.

Maître Jean de Padoue se pencha.

— L'accusée reconnaît les faits. Qui vous en a donné autorité ?

— Le mal, Maître. Un corps qui brûle de fièvre ne demande pas si celui qui le veille porte licence, il demande qu'on le soulage. J'avoue des guérisons, vous m'accusez de crime.

— Soigner n'est pas savoir ! Un aveugle peut trouver la porte en tâtant le mur, cela ne fait pas de lui un homme qui voit. Si vos malades ont recouvré la santé, c'est par la volonté de Dieu qui fait des miracles même avec des instruments imparfaits ou par le hasard qui favorise parfois les ignorants. Pas par votre art, puisque vous n'en avez pas.

— J'ai relevé des malades que vos docteurs avaient saignés jusqu'au bord de la fosse.

— Nous ne sommes pas sous les cieux toscans, où quiconque fait bouillir trois herbes se dit médecin ! Paris a son *studium* et ses maîtres. L'art y garde son rang même s'il se trompe.

— C'est pourtant moi qu'on vient chercher, quand le médecin renonce. La nature m'a faite pour recevoir le mal d'autrui et le porter.

— La nature vous a faite seconde ! rugit Maître Jean. Songez d'où vous venez, femme. Dieu ne vous a pas tirée de la tête d'Adam ni de ses mains, mais d'une côte pour être conduite par sa raison.

Le doyen leva la main :

— Laissons les Écritures et revenons à l'art de la médecine. Dame Jacoba, en vous faisant femme, Dieu vous a dotée d'une nature différente. Aristote l'a démontré : *Femina est vir imperfectus* — la femme est un mâle inachevé, une création lacunaire. Galien l'a confirmé : l'homme est chaud et sec, la femme froide et humide. Or la chaleur est le principe même de la perfection. Elle permet la coction des aliments, l'élaboration des esprits, l'élévation de l'âme vers les idées. La femme est limitée par sa nature imparfaite.

Jacoba connaissait ces textes.

— Je ne conteste ni Galien ni Hippocrate.

— Alors vous vous condamnez vous-même.

— L'imperfection n'est pas mon sexe, *Domine*, c'est notre lieu à tous.

Le doyen croisa les mains sur le pupitre.

—Thomas d'Aquin enseigne que le corps sert l'âme et la femme sert l'homme. Le degré d'en bas porte celui d'en haut. Dame, vous plaidez une place qui n'est pas la vôtre.

Jacoba voulut répondre mais Jean de Padoue ne lui en laissa pas le temps.

— Et le frère prêcheur a tranché : *mulieres in ecclesiis taceant* — que les femmes se taisent dans les assemblées.

Elle baissa les yeux un instant.

— Je ne parle pas dans une église, Maître. Je m'agenouille au chevet des souffrances.

— Subtilité. L'assemblée est partout où l'on prétend savoir.

Au loin, les cloches de Saint-Séverin sonnèrent tierce. Quand elle reprit, sa voix avait changé.

— Je ne discuterai pas vos textes, vous les tenez mieux que moi. Cependant j'ai passé des nuits près de corps qui penchaient vers la mort et j'ai appris comment les retenir. Cela, je ne l'ai pas lu. Je l'ai vu.

— Vu…, répéta Jean de Padoue. Le regard d'une servante sur ce qu'elle ne comprend pas. La bête aussi voit ! L'intelligence féminine est par nature défaillante. Vous pouvez singer nos gestes, répéter nos prescriptions comme un perroquet répète des mots sans les saisir. Dieu a fait la femme pour enfanter, non pour penser !

Jacoba sentit l'émotion la contraindre :

— Un singe qui contrefait, un perroquet qui jacasse. Maître, vous maniez savamment les métaphores ! Alors mettez la créature à l'épreuve ! Éprouvez-moi comme vous le faites de vos étudiants ! Si j'échoue, je retournerai dans ma cage !

L'Official abattit son claquoir :

— La partie poursuivante a fait citer des témoins afin d'établir les faits, dit l'Official. Qu'ils s'avancent.

Un huissier ouvrit la porte latérale. Un homme d'une cinquantaine d'années entra, vêtu d'un surcot de drap fin ; visiblement, un marchand aisé.

— Votre nom ?

— Jehan Faber, négociant, rue de la Harpe.

— Parlez.

— Messeigneurs, il y a deux ans, une fièvre me rongeait depuis des semaines. Un médecin m'a saigné, mais je m'affaiblissais de jour en jour. J'ai fait appeler Dame Jacoba qui a d'abord observé mes selles et palpé le ventre. Elle a senti mon haleine, m'a interrogé sur mes repas et mes boissons. Elle a conclu que mon foie était engorgé et que les saignées l'épuisaient davantage. Elle m'a donné une décoction d'herbes et d'absinthe, interdit le vin et les chairs de bœuf. Je n'ai pas attendu une semaine pour me relever.

Maître Jean haussa les épaules.

— Désopiler le foie, purger la bile jaune. C'est la thérapeutique de Galien. N'importe quel étudiant de première année saurait prescrire cela !

— Pourquoi un docteur licencié ne l'a-t-il pas fait, alors ? demanda calmement Jacoba.

Jean de Padoue rougit sous sa barrette.

— Ce n'est pas la question ! Depuis plus de soixante ans, les statuts frappent d'amende et d'excommunication ceux qui exercent sans licence !

— Je ne suis pas des leurs.

— La question est : *Quis dedit tibi hanc potestatem ?* Qui vous a donné ce pouvoir ?

Le deuxième témoin entra.

— Pierre Malassise, cordonnier, rue de la Huchette.

Il raconta la gravelle qui lui déchirait les reins. Il pissait son sang. Un docteur avait prescrit des saignées. *Moriturus est*, avait-il fini par dire à sa femme, comme si le malade n'entendait déjà plus. Appelée à toute extrémité, Dame Jacoba avait palpé ses flancs, examiné les dépôts de sable rouge qui troublaient ses mictions, demandé de décrire exactement où la douleur irradiait. Elle lui avait donné une décoction de persil et de fenouil pour provoquer l'urine, et ordonné de boire jusqu'à ce qu'elle redevînt claire. Elle revenait chaque matin. Au bout de trois jours, une pierre grosse comme un pois sortit.

Maître Jean persifla.

— Du persil, du fenouil... Des simples que l'on donne aux bêtes !

Puis une jeune fille très pâle entra. Marguerite, servante rue Saint-Jacques. Des convulsions la jetaient à terre, deux ou trois fois par mois. Elle se mordait la langue, son ventre se vidait parmi ses jambes. Ses maîtres avaient fait venir deux docteurs, qui déclarèrent le mal au-delà de leur art et l'avaient remise aux prêtres ; un chapelain avait conclu à une possession et recommandé l'exorcisme. Les crises avaient empiré. Dame Jacoba avait regardé ses pupilles, pris son pouls au repos et après l'effort, palpé son cou et ses tempes. Elle avait demandé quand venaient ses fleurs, ce qu'elle mangeait, combien elle dormait, si elle avait peur de quelque chose. « Ce n'est pas un démon, mon enfant. Ton corps souffre d'un grand désordre des humeurs. » Elle avait prescrit de la pivoine mêlée à de la bétoine, deux repas à heures fixes, beaucoup de sommeil, ni vin fort ni passions violentes. Les convulsions avaient diminué. Aujourd'hui, elles venaient rarement et plus faiblement.

— Elle a nié la possession ? demanda l'Official.

— Elle a dit que mon corps était malade. Pas mon âme.

Jacoba se tourna vers les stalles.

— Vous les avez cités pour prouver un crime, messeigneurs ; ils prouvent mes guérisons !

Quand les témoins furent sortis, l'Official reprit la parole.

— Dame, voilà qui outrepasse surtout la médecine. Discerner le démon appartient à l'Église, non à une femme sans grade penchée sur une chambrière. Un chapelain avait reconnu l'Ennemi. Vous l'avez démenti. Sur quelle autorité ?

— Sur ce que son corps m'a montré, *Domine*. Une malade, non une possédée.

— La Faculté interroge les corps depuis des siècles ; elle sait aussi qu'ils ne jugent pas seuls. Il y faut, par-dessus, l'autorité qui tranche et cette autorité se reçoit. Nul ne vous l'a conférée. Ni les Anciens, ni l'Université, ni l'Église.

Le doyen soupira :

— L'empirique applique des recettes comme un cuisinier suit une formule. Seul le médecin sait *pourquoi* le remède agit. Savez-vous ce que vous risquez de tuer ? Plus que le corps : l'âme. Qui se remet à une ignorante meurt parfois sans confession et ce sang retombe sur celle qui l'"a soigné sans droit. Vos guérisons, quand il y en eut, ne vous absolvent de rien. L'entendement s'acquiert par la lecture des Anciens, par la *disputatio* et l'examen des Maîtres. Les femmes sont incapables par complexion de pénétrer les subtilités des arts réservés aux esprits formés.

— Serait-ce donc pour cela que vos docteurs abandonnent leurs malades au tombeau, lorsqu'une simple ignorante les en arrache ?

Pour la première fois, Jacoba ne chercha plus à convaincre. Elle affirma.

— Maître, ce qui ne se corrompt pas tourne par-delà la lune, dans ces étoiles que rien n'entame depuis la Genèse. Sous notre astre, il n'y a que des corps pétris des quatre éléments. S'ils se défont, ce n'est point par malédiction. C'est la loi de cette terre sur laquelle le Seigneur nous a engendré. Naître et se corrompre, voilà la condition de ce qui vit sous un ciel qui change. Frère Thomas l'écrit : le corruptible s'est mêlé à la perfection du tout. Le manque n'est pas contre l'ordre. Il en est le fond.

— Beau raisonnement pour couvrir une désobéissance.

— Ce n'est pas un raisonnement, mais ce que je tiens chaque jour sous mes doigts. Et la santé même dont vous vous réclamez, qu'est-elle ? Un équilibre, rien de plus. Le chaud et le froid tenus un instant en balance, le sec et l'humide accordés le temps d'un répit. Une fièvre, un hiver trop rude, et la balance penche. Nul n'a jamais palpé un corps sans défaut ; c'est une ligne que l'esprit trace pour y mesurer le malade, non une chair qu'on rencontre au chevet. Vous soignez d'après une règle que nul vivant n'atteint.

Elle laissa le silence gagner les stalles avant de reprendre, plus bas.

— La santé que je rends aux corps ne tiendra qu'un temps. Je n'apporte qu'un répit. Je reprends la chair là où elle se défait et je retiens la vie un instant de plus au bord de sa chute. C'est là tout l'art, il n'en est point d'autre. Nous sommes tous des êtres imparfaits.

Une bûche roula dans la cheminée et crépita dans l'écho.

— La médecine est interdite aux femmes. C'est la règle, dit enfin le doyen.

— Une règle que vous avez établie. Alors vous me condamnez pour ce que je suis, non pour ce que je sais.

— Non, c'est l'ordre institué par Dieu, coupa l'Official. Ce que le Seigneur a disposé, nul ne peut le défaire. Le créé tout entier repose sur des préceptes qui nous dépassent et que nous tenons de la Révélation. Anges et démons. Princes et sujets. Clercs et laïcs. Maîtres et disciples. Hommes et femmes. Qu'une seule de ces dernières pratique la médecine et c'est toute la hiérarchie des savoirs qui s'effondre.

Jacoba hocha lentement la tête.

— Dois-je comprendre que vous ne mesurez pas le savoir à ses fruits, mais à sa source ?

— Le sceau de la Faculté, répondit le doyen, atteste que celui qui soigne a été formé et jugé digne par ses pairs. Sans lui, n'importe quel bailleur de drogues pourrait se prétendre licencié.

— *Domine*, je ne fais qu'aider mon prochain dans sa peine. On n'interdit que ce qui menace. Vous ne bâillonnez pas l'impuissante, vous condamnez la rivale.

L'Official abattit à nouveau le claquoir.

— *Satis ! Deliberabimus.*

Ils sortirent. Jacoba resta seule, mains jointes, visage calme.

À peine le temps d'un *Miserere*, les juges revinrent. L'Official tenait un parchemin cacheté de cire rouge. Il le déroula :

— Ce vingt-deuxième jour de novembre, l'an de grâce mil trois cent vingt-deux. Dame Jacoba Felicie de Almania, cette cour vous déclare coupable d'illégitime et sacrilège pratique de la médecine, hors de tout droit et contre l'autorité de Dieu. Votre plaidoyer, alléguant que vous auriez rendu la santé à des malades que les maîtres tenaient pour perdus, est jugé frivole. Nous affirmons qu'un homme approuvé dans ledit art peut mieux comprendre la médecine qu'une femme, dont l'imperfection corrompt l'intelligence et obscurcit le jugement. En conséquence, il vous est fait défense de pratiquer désormais, sous peine d'excommunication. Vous devrez vous acquitter d'une amende de soixante livres parisis. Vous repartez libre. *Deus misereatur animae tuae.*

Jacoba inclina la tête, puis gagna la porte. Ses pas résonnèrent sur les dalles, réguliers, sans hâte. La porte de chêne se referma sur eux dans un bruit de caveau.

Dehors, novembre battait la rue. Une femme attendait sur le parvis, un enfant brûlant contre son sein. Jacoba rabattit son voile et se dirigea vers elle.